

LE PROTOCOLE SANITAIRE

AU COLLEGE ALBERT CAMUS - Rentrée 2021

(mises à jour surlignées)

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Compte tenu des observations faites dans le collège lors de l'année 2020-2021 :

- Aucune contamination dans le collège,
- Très bon respect des gestes barrières imposés,
- Excellente réactivité des parents et des personnels, et communication fluide avec le collège pour informer en cas de suspicion ou cas contact potentiel,

et compte tenu des contraintes de salles (690 élèves pour une capacité de 600) ne permettant pas l'organisation 1 classe / 1 salle avec le maintien des salles spécialisées, l'objectif est donc d'encadrer au maximum les déplacements des élèves en dehors des salles en limitant le brassage pour favoriser des conditions normales d'enseignement.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Préalable

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel :
 - o Ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille
 - o Les élèves (ou membre du foyer) ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège
 - Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- ⇒ Ils en informent le responsable d'établissement.

- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

Les règles de distanciation physique

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La distanciation physique doit être maintenue, **à compter du niveau jaune**, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

- Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

- Le lavage des mains (à défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique)
- Le port du masque dans tous les espaces clos (sauf EPS, demi-pension).
- La ventilation des classes et autres locaux (la plus fréquente possible, au moins 15 minutes. Les salles de classe et tous les autres locaux occupés sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération au minimum toutes les 3 heures).

Adaptations locales du collège Camus

- *Installation dans toutes les salles de distributeurs de gel hydroalcoolique*
- *Prévoir au moins 2 masques pour la journée (avec 2 sacs type congélation identifiés « masque propre » – « masque sale »)*
- *Prévoir une petite bouteille de gel individuelle*
- *Alerter les élèves et parents au sujet des contaminations extérieures au collège (non port du masque entre élèves « amis »)*
- *Réactiver une information sur les gestes barrières en direction des élèves par les professeurs de SVT pour toutes les classes ou par l'infirmier*

Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les élèves et les personnels :

- Niveau 1 / niveau vert : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- niveau 2 / niveau jaune : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;
- niveau 3 / niveau orange : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- niveau 4 / niveau rouge : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La limitation du brassage des élèves

- La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.

Adaptations locales du collège Camus

- *Emploi du temps avec des horaires d'arrivée/de départ différents selon les classes*
- *Modification des sens de montée/descente des escaliers lors des intercours (cf. doc1 plan des escaliers) avec marquage au sol*
- *Gestion du flux des élèves lors des sorties « massives » dans le hall (cf. doc2 plan du hall) avec marquage au sol*
- *Possibilité de maintenir les ateliers de la pause méridienne avec un effectif limité à 15 élèves dans une salle de classe (alternance par quinzaine possible), à 30 dans la salle polyvalente.*
- *Maintien du dispositif d'inclusion des élèves ULIS avec regroupements partiels*

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées de portes, barres d'escaliers...) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des

locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures. En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Adaptations locales du collège Camus

- *Aération des salles tous les matins avant l'arrivée des élèves (passage d'un agent du collège)*

Contact-tracing

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel

REPÈRES POUR LA RESTAURATION

Mesures générales

- Hygiène des mains correcte et fréquente, au minimum en entrant et en sortant du lieu de restauration
- Port du masque pendant leurs déplacements.
- Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

Adaptations locales du collège Camus

- *Réduction du nombre de demi-pensionnaires (avec l'accord des parents volontaires)*
- *Passage par niveau (6^{ème}, 5^{ème} ...)*
- *Espacement des élèves (espacement latéral et pas de face à face)*
- *Préparation par ELIOR de lots individuels de couverts/serviette pour réduire les manipulations*

REPÈRES POUR LA RÉCRÉATION

Mesures générales

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé
- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au minimum une fois par jour

Mesures relatives à la distanciation et au brassage

- La distanciation physique n'est pas obligatoire dans les espaces extérieurs. Elle doit toutefois être recherchée.

Adaptations locales du collège Camus

- *Répartition des élèves dans la cour, en 2 zones (6^{ème}/4^{ème} côté terrain de basket & 5^{ème}/3^{ème} côté salles, sauf pour l'accès aux WC)*
- *Rangement des élèves 6^{ème}/4^{ème} côté terrain de basket & 5^{ème}/3^{ème} côté salles*
- *Interdiction des jeux de ballons*

REPÈRES POUR L'ÉDUCATION MUSICALE, LES PRATIQUES VOCALES ET LE CHANT CHORAL

- La limitation du brassage des élèves n'est pas obligatoire.
- Toutefois, éviter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

- La salle de musique doit pouvoir être utilisée sans restriction avec l'usage a minima d'un système de diffusion audio et un piano ou un clavier numérique, instruments que le professeur est seul à utiliser.
- Pour l'organisation de la salle, assurer la plus grande distanciation physique possible (arc de cercle, sur un ou plusieurs rangs).

Pratiques vocales et port du masque

- Le port du masque est obligatoire pour les professeurs et les élèves.

Ventilation

- L'aération des locaux doit être assurée fréquemment, conformément au protocole sanitaire, y compris durant une même séance à partir du moment où cela est possible.

Enseignement facultatif de chant choral

L'enseignement facultatif de chant choral est mis en œuvre dans les mêmes conditions sanitaires que l'enseignement de l'éducation musicale (disposition, masque, distanciation, nettoyage, etc.).

- Séances hebdomadaires par demi-groupes afin d'assurer une distanciation satisfaisante.

REPÈRES POUR LE CDI

Depuis septembre, un certain nombre de mesures sont déjà respectées (en plus de la désinfection, du port du masque et de l'aération) :

- au moins 1 mètre de distance entre les places assises ;
- désinfection des postes informatiques après usage ;
- mise en isolement (4 jours) des livres rapportés lorsqu'ils ont été empruntés à la maison
- accès au CDI pendant les récréations uniquement pour le prêt de documents (pas de lecture ou travail sur place) et respect d'un niveau différent selon les jours (lundi récréation réservée aux 6e, mardi aux 4e, jeudi aux 5e et vendredi au 3e) ;
- à la pause méridienne, accueil sur réservation (1 niveau différent chaque jour).
-

Adaptations locales du collège Camus

- Afin de limiter le brassage d'élèves, *accueil d'élèves d'un seul niveau par heure (et "si possible" d'élèves issus d'une seule classe) ;*
- Afin de limiter la transmission du virus via les objets partagés, pas d'accès aux rayonnages pour les élèves. *Je prévois, pour chaque heure, une sélection diversifiée de documents à lire que je proposerai aux élèves ; dès que le document sera utilisé par un élève, il sera remis dans une boîte pour un isolement de 24 heures.*
- *Mise en place d'un "click & collect" pour les prêts incitant les élèves à réserver les livres qu'ils souhaitent emprunter (et à davantage utiliser le portail e -sidoc).*

REPÈRES POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules

les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;

- niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres, mais suspendues en intérieur

Port du masque et distances physiques

- Il reste obligatoire au collège et au lycée. Les élèves doivent le porter dans tous les temps scolaires, hors activité physique, et en tous lieux (établissement scolaire ou gymnase).
- Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré : le port du masque sera renforcé sur tous les temps ne nécessitant pas d'engagement physique : Arbitrage, observateur, coach, juge....

Limitation du brassage entre groupes d'élèves :

La limitation du brassage entre groupes d'élèves étant renforcée, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.

Lieux de pratique des activités physiques

S'il est recommandé de privilégier les activités extérieures, l'activité physique en gymnase reste possible.

Usage des vestiaires

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si le recours aux vestiaires est inévitable, et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter, en tout état de cause la réglementation ou le protocole sanitaire applicable.

Matériel

L'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible (raquettes, ballons, volants ...). Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les élèves à utiliser régulièrement du gel hydro-alcoolique.

REPÈRES POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les activités de l'association sportive (...) sont organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe tel que défini à l'école ou dans l'établissement (classe, groupe de classes ou niveau) et ne se traduisent pas par le brassage de plusieurs groupes d'élèves.

Comme indiqué plus haut, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire.

Adaptations locales du collège Camus

Le brassage entre les différents niveaux de classe étant à proscrire, un aménagement du fonctionnement de l'AS sera proposé avec des activités par niveaux de classe.

La procédure applicable lors de la survenue d'un cas de COVID « élève »

En cas de survenue de symptômes pendant l'accueil :

- L'enfant est isolé du reste du groupe le temps que la famille vienne rapidement le chercher (en cas d'urgence, le SAMU pourrait être appelé),
- Une consultation avec un médecin est alors nécessaire,
- Le retour à l'école est soumis à l'avis de celui-ci, en lien avec le médecin de l'éducation nationale.
- Une communication avec le chef d'établissement est impérative préalablement au retour au collège

En cas de survenue d'un cas d'infection par le covid-19 dans l'établissement

les familles sont informées des mesures mises en œuvre par les autorités compétentes (identification, dépistage des cas contacts, mesures de quatorzaine de la classe / du niveau / du collège...) et les mesures de désinfection approfondie sont mises en œuvre.

Contacts au collège

- Pour appeler le collège : 01 55 66 90 70
- Mail du collège 0921779j@ac-versailles.fr
- Mail du Principal ghislain.lhommeau@ac-versailles.fr
- Mail de la Principale adjointe Valerie.Hejoaka@ac-versailles.fr
- Mail de la vie scolaire vie-scolaire1.0921779j@ac-versailles.fr
- Médecin scolaire : Mme Aude FOURGOUX
- Infirmier : M. Jean Jacques SCHNEIDER